

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative au remplacement des liaisons hertziennes analogiques (Dossier R-3975-2016)

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (**le Transporteur**) a déposé, le 17 juin 2016, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (**la Régie**) pour le remplacement des liaisons hertziennes analogiques sur des tronçons du réseau de télécommunications, soit celles de Baie-James Sud, Baie-James Nord, Côte-Nord – Micoua, St-Narcisse – Mont-Carmel et Desaulniers – Radisson (**le Projet**). Les mises en service seront réalisées en plusieurs phases sur la période de 2017 à 2021.

Le coût total du Projet s'élève 48,8 M\$ et s'inscrit dans la catégorie d'investissement « maintien des actifs ».

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi)*, ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie (le Règlement)*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **20 juillet 2016 à 12h**. Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **27 juillet 2016 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et le *Règlement* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

